



LE PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE

Déroulé pédagogique

LE PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE

OBJECTIF DE LA FORMATION

- ▶ Être capable de mettre en place et maintenir un PMS conforme à la réglementation
- ▶ Garantir la sécurité des denrées alimentaires tout au long de leur parcours dans la chaîne alimentaire
- ▶ Être capable de mettre en place les moyens et les procédures de validation et de suivi de la démarche HACCP

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les notions relatives aux exigences HACCP/connaitre les BPH.

PUBLIC CIBLE

Tout public ayant une activité dans le secteur de l'agro-alimentaire.



Programme de la formation

Tour de table

- 🕒 15 minutes
 - ▶ Présentation du formateur et de la formation.
 - ▶ Présentation des stagiaires :
 - Besoins spécifiques et attentes du stagiaire vis-à-vis de la formation
 - Évaluation des acquis (connaissances et compétences)

Connaître les bases théoriques du PMS

- 🕒 45 minutes
 - ▶ Description du PMS
 - ▶ Définition et objectifs
 - ▶ Réglementation et formalités administratives
 - ▶ Principes de base :
 - HACCP
 - Traçabilité
 - Gestion des non-conformités

Connaître les composantes du PMS

- 🕒 2 heures 30
 - ▶ Les prérequis :
 - BPH
 - BPF
 - ▶ Le plan HACCP et ses 7 principes :
 - Analyse des dangers
 - Identification des points critiques CCP
 - Établissement des limites critiques à ne pas dépasser pour un danger
 - Mise en place d'une procédure de surveillance des points critiques
 - Définition et mise en œuvre des actions correctives en cas de non-conformité
 - Vérification de l'efficacité des actions correctives
 - Mise en place d'un système documentaire précis et rigoureux

Visite du laboratoire

- 🕒 30 minutes ▶ Découverte du laboratoire et des analyses réalisées.

Pilotage du plan de maîtrise sanitaire

- 🕒 30 minutes ▶ Implication des acteurs
- ▶ Validation des méthodes
- ▶ Vérification de l'application du PMS
- ▶ Amélioration continue

Exigences techniques spécifiques

- 🕒 1 heure 15 ▶ Vérification de la fiabilité des moyens de mesure de la température
- ▶ Traçabilité
- ▶ Plats témoins
- ▶ Autocontrôles microbiologiques
- ▶ Conduite à tenir en cas de TIAC
- ▶ Alerte sanitaire (retrait/rappel)

Étude de cas

- 🕒 1 heure ▶ Présentation d'un exemple de PMS
- ▶ Analyse de résultats d'analyses microbiologiques

Conclusion de la formation

- 🕒 15 minutes ▶ Résumé de la formation
- ▶ Évaluation de fin de formation
- ▶ Remise des supports et attestations de formation

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

La formation utilise une méthode active et participative. Les exemples et cas concrets étudiés seront basés sur les retours d'expérience des participants et du formateur.

Le support de formation sur le plan de maîtrise sanitaire sera fournis.

Les participants réaliseront une auto-évaluation préalable, en amont de la formation.

Un tour de table sera réalisé afin de déterminer avec les participants les points sur lesquels il est nécessaire d'insister.

Modalités d'évaluation

Le formateur validera les connaissances des stagiaires tout au long de la formation, grâce à des questions ou des mises en situation (à la fin de chaque partie, afin de vérifier qu'elles soient bien comprises).

Un questionnaire de fin sera réalisé afin de valider les connaissances sur les différents thèmes abordés durant la formation.

Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.



Conditions générales de vente

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour toute commande de prestation de formation passée entre le laboratoire départemental d'analyses de la Somme, ci-après désigné par « le laboratoire », et ses clients, ci-après désignés par « le client » ou « les participants ».

Les CGV sont consultables sur le site internet du laboratoire et jointes lors de la passation de toute commande.

Le fait de passer commande emporte l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment par le laboratoire. Les CGV opposables au client sont celles en vigueur au moment où il les a approuvées.

Le laboratoire est autorisé à sous-traiter tout ou partie de l'exécution des prestations mentionnées aux présentes CGV.

Article 2 : Contenu des prestations

Les formations proposées peuvent être consultées sur le site du laboratoire.

Dans le cas où une demande d'aménagement formulée sur le contenu d'une formation nécessite un temps de préparation supplémentaire de la part du laboratoire, des frais supplémentaires seront facturés aux conditions tarifaires prévues pour la formation concernée.

Des formations adaptées aux besoins spécifiques du client peuvent également être élaborées par le laboratoire.

Article 3 : Modalités d'organisation

Le laboratoire s'engage à s'assurer que le formateur affecté à l'exécution des prestations dispose des compétences, diplômes ou certifications requises.

Pour la qualité de la formation, le client s'engage à ne pas dépasser le nombre maximum de participants prévu lors de la commande (10). Un ou plusieurs participants supplémentaires pourront toutefois être acceptés, sous réserve de l'approbation du Laboratoire, engendrant une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la formation concernée.

Les formations sont assurées sur le site du laboratoire et avec ses moyens logistiques ou au sein des locaux du client et avec les moyens logistiques qu'il mettra à la disposition du formateur.

Les frais de déplacement du formateur, le cas échéant, seront facturés au client en sus. Le laboratoire prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de formation.

Un coût de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques sera facturé aux conditions tarifaires prévues pour la formation concernée.

Une journée de formation correspond à 7h et une demi-journée à 3h30. La durée des formations est variable. Elle est précisée sur le site du laboratoire et sur les différents documents de communication du laboratoire.

Le laboratoire est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Article 4 : Responsabilité

Le client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation.

Les participants à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur porté à leur connaissance.

Le laboratoire ne saurait être tenu responsable d'une potentielle erreur ou d'un oubli constaté dans la documentation fournie au client, cette dernière étant un support pédagogique. Il est précisé en tant que de besoin que le laboratoire n'est pas tenu d'assurer une mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

Le laboratoire ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage causé aux objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation pour la perte et le vol. Le laboratoire se réserve le droit de demander le remboursement de tout objet qu'il aura prêté aux participants pour le bon déroulement de la formation et que ces derniers auraient abîmé, égaré ou n'auraient pas rendu.

Le laboratoire fera parvenir au client tous les documents légaux applicables relatifs à la formation (et notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les factures afférentes) par e-mail ou par courrier à l'adresse fournie par le client.

Article 5 : Tarifs et conditions de règlement

Les conditions tarifaires des formations seront communiquées aux clients sur simple demande. Les prix des formations sont indiqués HT et TTC, selon le taux de TVA en vigueur. Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Les modules de formation et la documentation remise le cas échéant, partiellement intégrante de la session de formation. Toute formation commencée est due en totalité.

Le règlement des frais de prestation s'effectue à la réception de la facture par virement bancaire, chèque, espèce ou carte bancaire. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de trente euros.

En cas de retard de paiement, le laboratoire se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (entreprise ou OPCA), il appartient au client de :

- Faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer du traitement de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- Indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la formation au plus tard au premier jour de la formation, le coût de la formation sera facturé dans sa totalité au client.

Le laboratoire se réserve le droit de demander un acompte.

Article 6 : Annulation et report

6.1. A l'initiative du laboratoire

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant (moins de 3), le laboratoire se réserve le droit d'ajourner cette formation au plus tard 5 jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'acompte préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

Si le laboratoire se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure, il s'engage à assurer dans les meilleurs délais la continuité de chaque prestation.

6.2. A l'initiative du client

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si elle parvient au laboratoire par écrit et/ou par mail au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Les remplacements de participants sont admis sans frais sur communication écrite au laboratoire des noms et coordonnées du remplaçant au plus tard la veille de la formation. Dans ce cas, il appartient au client de vérifier l'adéquation du profil du remplaçant aux prérequis et objectifs définis dans le programme de formation.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation notifiée au laboratoire moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le laboratoire facture 50% des frais de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, celle-ci est due en totalité. Dans ce cas, 50% des frais de formation seront déduits en cas de réinscription immédiate du client à la prochaine session de la formation.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques fournis au client dans le cadre d'une formation constituent une oeuvre protégée au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Ils ne peuvent faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès du laboratoire.

Article 8 : Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée au laboratoire via le formulaire de contact du site internet, par mail ou par voie postale. Une réponse y sera apportée dans les meilleurs délais.

Article 9 : Données personnelles

Le laboratoire s'engage à mettre en oeuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel, et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables, et notamment du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le laboratoire, agissant en qualité de responsable de traitement. La finalité du traitement de ces données est réservée exclusivement au laboratoire à des fins statistiques et de transmission des supports de formation lorsqu'il s'agit des adresses mails des participants. Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités susmentionnées.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité ainsi que de limitation et d'opposition au traitement de ses données.

Pour exercer ces droits, il convient d'en formuler la demande écrite auprès du laboratoire.

Pour toute question relative au traitement des données, le client peut contacter le délégué à la protection des données.

En cas de réclamation, le client peut également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10 : Règlement des différends

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, et à défaut d'accord amiable, le différend sera porté devant le Tribunal compétent dans le ressort duquel le Département de la Somme a son siège.